



**PLAN
SPORT**
DU DÉPARTEMENT
DE L'ARDÈCHE
2024 – 2028





Editorial	3
------------------	----------

I. La politique départementale du sport en Ardèche	4
II. Les 7 axes stratégiques d'une politique sportive transversale et d'excellence pour tous	5

Axes stratégiques	6
Axe 1 : le sport associatif	8
Axe 2 : l'évènementiel	8
Axe 3 : le sport de haut-niveau	9
Axe 4 : les sports de nature	9
Axe 5 : le sport scolaire	10
Axe 6 : le sport et les territoires	10
Axe 7 : un soutien volontariste pour des publics cibles	11

« *Vers une excellence sportive* »

Nous sommes fiers de vous présenter aujourd'hui le Plan sport du Département de l'Ardèche pour la période 2024-2028. Ce plan incarne **l'engagement de l'exécutif à répondre aux défis multiples que représente le sport pour notre territoire** et donne à voir la diversité des interventions de la collectivité en la matière.

Notre ambition est de **structurer un service public du sport cohérent et en transversalité avec d'autres politiques publiques telles que la culture, le tourisme, l'environnement et le social**. Il s'agit de créer un environnement propice à la pratique sportive pour tous les Ardéchois, quel que soit leur âge ou leur niveau d'aptitude.

Pour ce faire, **sept axes d'intervention prioritaires** seront investis, guidés par trois principes clés. Le Département agit en tant que **facilitateur des échanges entre le monde sportif et les institutions, favorise la concertation avec tous les acteurs locaux et fournit les moyens nécessaires aux acteurs du sport, tout en veillant à la transparence et à l'évaluation continue des actions**.

Un budget de **plus de 3 millions d'euros** est consacré à cette politique sportive et à l'Espace découvertes Ardèche qui ouvrira ses portes en juin à Salavas.

Ces investissements témoignent de notre **engagement indéfectible envers le bien-être et l'épanouissement de tous les Ardéchois** à travers le sport.

Olivier Amrane,

Président du Département de l'Ardèche

Christian Féroussier,

Vice-président en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire

I. LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU SPORT EN ARDÈCHE

Pourquoi le Département de l'Ardèche défend-il une politique publique du sport ambitieuse ?

Le sport en Ardèche est un acteur sociétal à part entière : il est un facteur de prévention santé, il participe à la lutte contre la perte d'autonomie, il favorise l'éducation des jeunes, renforce la cohésion sociale, et agit comme vecteur d'intégration. Le sport contribue également au développement économique et à l'attractivité du territoire.

L'Ardèche bénéficie de nombreux atouts en matière sportive : la diversité des activités et des paysages et la renommée de certaines disciplines (comme le rugby, le canoë, l'escalade, le vélo, et la pétanque...) font du territoire une destination sportive prisée. Plus d'un tiers des Ardéchois pratique une activité sportive ; parmi ces pratiquants, le sport scolaire est particulièrement développé, et contribue à faire des jeunes Ardéchois parmi les plus sportifs de France.

Fort de ces constats, le Département fait le choix de déployer sa politique publique du sport selon 7 axes prioritaires. Ils s'inscrivent dans une stratégie plus vaste de modernisation de l'action départementale, souhaitée par le nouvel exécutif.

Les grandes étapes de la politique sportive ardéchoise

La politique sportive du Département de l'Ardèche s'est progressivement déployée depuis les années 2000, dans un double objectif : remplir ses obligations en faveur des sports nature tout en développant son soutien à l'offre de pratiques, aux événementiels sportifs et aux athlètes de haut niveau. **Depuis 2021**, le Département tend à simplifier et surtout à renforcer le soutien au secteur sportif et associatif.

Le rôle du Département

Le Département a des compétences obligatoires notamment en faveur des sports nature (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires, Plan départemental itinéraires de promenades et de randonnées et les Espaces naturels sensibles). **L'intervention départementale se justifie dans le champ scolaire par son obligation de mise à disposition d'installations sportives, auprès des collégiens**. Elle se justifie aussi en matière de politique sociale afin de permettre la pratique sportive pour des publics cibles en raison d'objectifs liés à la perte d'autonomie, à la santé ou à l'insertion.

Le Département joue donc un rôle de chef de file fédérateur et structurant avec l'ensemble des partenaires, publics et associatifs.

II. LES 7 AXES STRATÉGIQUES D'UNE POLITIQUE SPORTIVE TRANSVERSALE ET D'EXCELLENCE POUR TOUS



Les objectifs du Plan sport

La politique sportive du Département de l'Ardèche est tournée vers l'attractivité territoriale, l'épanouissement de chacun en santé et le mieux vivre ensemble dans un environnement naturel préservé. **L'enjeu pour le Département est de permettre un accès à la pratique des activités physiques et sportives au plus grand nombre.** Pour cela, le Département prend en considération le sport sous toutes ses formes, qu'il soit de loisirs, de compétition ou relatif à la santé et à l'action sociale.

A travers les différentes orientations de ce Plan sport, **le Département entend** :

- **Favoriser l'accès à la pratique pour tous** au-delà des handicaps et des contraintes sociales, géographiques, physiques et permettre à tous les Ardéchois d'accéder à un large choix de disciplines sportives réparties équitablement sur le territoire ;
- **Soutenir le mouvement sportif** dans son organisation et son développement ; l'encourager dans sa recherche de nouvelles ressources financières et d'efficacité dans ses formes de gouvernance tout en plaçant les acteurs de terrain et la ruralité au cœur de la politique sportive départementale ;
- **Maintenir une pratique sportive régulière chez les jeunes**, chez les collégiens notamment, en portant une attention particulière aux associations sportives scolaires et aux sections sportives ;
- **Valoriser le sport de haut niveau** sous toutes ses formes (par équipe, en individuel) et accompagner les athlètes ardéchois dans leur progression vers le plus haut niveau ;
- **Encourager l'accueil de grands événements** nationaux ou internationaux à forte valeur médiatique ajoutée ;
- **Mettre en place des outils de communication** permettant la valorisation positive du sport et une meilleure compréhension de l'action départementale.

Pour ce faire, le Département s'appuie sur 7 axes d'interventions.





**AXES
STRATÉGIQUES**



Axe 1 : LE SPORT ASSOCIATIF

Le sport associatif est le plus répandu sur le territoire ardéchois, son développement repose essentiellement sur un socle de bénévoles engagés. Il propose à un large public une offre variée de disciplines sous diverses formes (loisirs, compétition, en salle, dans la nature, évènementiel etc.) et constitue le terreau du sport professionnel. **Le soutien du Département au mouvement sportif associatif est indispensable afin de :**

- **Maintenir l'aide aux associations sportives** à travers le dispositif **Atout Association** (soutien au fonctionnement et investissement).
- **Maintenir l'aide à la prise de licences sportives pour les collégiens via le Bonus collégiens qui bénéficie indirectement aux associations :** depuis 2021, le Département soutient le pouvoir d'achat de plus de 5 000 familles à travers une aide de 60 € pouvant aller jusqu'à 80 euros par an (pour les personnes en situation de handicap) pour une adhésion dans une association sportive, artistique ou culturelle. Cette aide peut être doublée pour des engagements spécifiques (Jeunes sapeurs-pompiers...)
- **Soutenir l'action bénévole :** le Département joue un rôle clé pour encourager et valoriser l'engagement des bénévoles impliqués dans les associations en proposant des formations via ses têtes de réseau (comme le CDOS...), des espaces de rencontres (comme les Labo sport) et en accompagnant la mutualisation de moyens entre structures.

Axe 2 : L'ÉVÈNEMENTIEL

Parce que l'évènementiel sportif est un facteur d'attractivité du territoire et une vitrine des actions du Département, **le Département en fait une priorité qui vise à :**

- **Encourager l'accueil de grands évènements nationaux ou internationaux à forte valeur médiatique :** le Département se portera candidat à l'accueil d'étapes du Tour de France cycliste tant masculin que féminin, Paris-Nice, Critérium du Dauphiné, Championnat d'Europe de Cyclisme sur route... Il sera le partenaire financier des grands évènements sportifs souhaitant faire de l'Ardèche leur terrain de jeux ;
- **Soutenir les évènements de petite, moyenne ou grande envergure ardéchoise** à travers Atout Association (Ardéchoise, Marathon des Gorges, Triathlon des Gorges, etc.) ;
- **Participer activement à l'émergence de nouveaux évènements majeurs** en étant un partenaire majeur d'un ou plusieurs évènement(s) sportif(s) répondant à des enjeux de diversification de l'offre, de meilleure répartition géographique, de ciblage de publics prioritaires, de contribution au développement économique ou touristique (Ardèche Gravel et VTT Trophy...);
- **Organiser en direct des évènements vitrines du sport scolaire** (Ardèche' O Jeux), **des pratiques artistiques et culturelles et des engagements citoyens** (comme par exemple un nouvel évènement proposé à compter de septembre 2024) ;
- **Développer des temps de valorisation des bénévoles et des talents ardéchois** (ex : soirée des athlètes).

Axe 3 :

LE SPORT DE HAUT-NIVEAU

Parce que le sport de haut-niveau est la marque de l'excellence, qu'il récompense tout le travail de fond fourni par les éducateurs sportifs ou les enseignants d'EPS et qu'il offre des ambassadeurs à l'Ardèche, **le Département en fait une priorité afin de :**

- **Maintenir du soutien aux équipes de haut niveau** (dans le cadre de conventions pluriannuelles Atout association) **et le soutien direct aux athlètes de haut-niveau** (règlement dédié) ;
- **Faire évoluer et améliorer les modalités d'intervention départementale** dans les domaines de la détection, du soutien, du suivi des performances et de la valorisation des athlètes de haut niveau, en lien étroit avec les partenaires clefs (le Comité départemental olympique et sportif, le Club sport Ardèche, les comités sportifs départementaux... et les clubs).

Axe 4 :

LES SPORTS DE NATURE

Au-delà de sa compétence obligatoire de développement maîtrisé des sports de nature, des pratiques sportives éco responsables (PDESI, CDESI), l'Ardèche est un haut lieu de pratique et accueille de nombreuses manifestations d'envergure en matière de sports nature. Ils sont le socle de l'économie touristique locale, et permettent pour les jeunes générations d'apprendre à respecter leur patrimoine naturel et de mieux connaître leur territoire.

Pour cela, le Département permet d'expérimenter des modes de déplacement doux (vélo, marche...), de découvrir leur environnement et de préserver leur santé et souhaite :

- **Maintenir le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée** (PDIPR), **le Plan départemental des espaces sites et itinéraires** (PDESI) et la **Commission départementale des espaces sites et itinéraires** (CDESI) ;
- **Proposer un règlement d'aide à la modernisation et au renouvellement de la signalétique de randonnée**, dans la continuité des aides existantes depuis 1997 et dans une logique de valorisation touristique des territoires ruraux. Ce règlement s'inscrit dans le plan du sport et dans celui du tourisme (Cf. Plan tourisme destination Ardèche 2024-2028, axe 2 : « *soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales* ») **et poursuivre l'entretien et la signalétique de la Grande traversée de l'Ardèche en VTT** (GTA VTT), itinéraire permanent labellisé par la Fédération française de cyclisme, dans le cadre d'un marché public qui sera renouvelé pour la période 2024-2026¹.

¹ GTA VTT : itinéraire VTT structuré sous la forme d'étapes qui relie Annonay à Bourg-Saint-Andéol en passant par la Montagne ardéchoise avec un second accès depuis Tournon-sur-Rhône reconnectant l'itinéraire nord-sud au niveau du Lac de Devesset. Long de presque 400 km, ce parcours initié par le Département est un étendard pour le territoire et a permis de lancer de nombreuses dynamiques locales de créations de sites et d'itinéraires VTT portées par d'autres collectivités.

Axe 5 : LE SPORT SCOLAIRE

Le sport scolaire constitue un volet important de la politique du Département, transversal entre le sport, l'éducation et la jeunesse, prioritairement à l'attention des collégiens. Il est :

- **Porté par trois fédérations sportives nationales** : l'UNSS - Union nationale du sport scolaire pour l'enseignement public originellement ; l'UGSEL - Union générale sportive de l'enseignement libre pour les établissements privés ; l'USEP - Union sportive de l'enseignement du premier degré pour les écoles primaires ;
- **Articulé en trois temps de pratique** : l'éducation physique et sportive obligatoire (EPS), des activités sportives extrascolaires via les associations sportives (AS) et des activités périscolaires (sections sportives des collèges) ;
- **Soutenu à travers trois règlements d'aide²**.

Pour renforcer et rendre plus lisible son engagement en faveur du sport scolaire, le Département souhaite :

- **Rationaliser l'aide aux sections sportives scolaires**, à partir d'un diagnostic global et partagé avec l'éducation nationale et les associations concernées ;
- **Réformer l'aide aux associations sportives scolaires en tenant notamment compte des actions innovantes mises en œuvre par les associations sportives** en lien avec la citoyenneté, l'engagement, la parité, la performance, la nutrition, l'arbitrage, la discrimination etc. ;
- **Créer un nouvel évènement** dédié à la découverte des pratiques sportives, artistiques, culturelles et engagement citoyen des jeunes est une priorité (cf Axe 2).

Axe 6 : LE SPORT ET LES TERRITOIRES

Le sport est une compétence partagée (depuis la loi NOTRe de 2015). Elle ne peut se faire sans la prise en compte des enjeux régionaux et de la forte implication des communes et des intercommunalités. **Elle nécessite de penser la politique départementale dans une logique partenariale et territoriale. Pour ce faire, il s'agit de :**

- **Œuvrer pour le rééquilibrage de l'offre sportive** sur l'ensemble du territoire départemental, en concertation avec les collectivités ;
- **Initier des espaces de rencontres entre acteurs associatifs** (salariés et bénévoles) **dans le cadre du Labo Sport**. Ces ateliers permettront l'interconnaissance, le partenariat entre les acteurs et la construction d'une culture professionnelle commune, grâce à des partages d'expériences et la co-construction de projets territoriaux en matière sportive ;
- **Déployer les axes prioritaires du Département en s'appuyant sur l'ensemble des têtes de réseau associatives** comme le CDOS, le Club sport Ardèche ou les comités et fédérations ;

² Trois règlements d'aide :

- L'aide à l'utilisation des équipements sportifs communaux qui couvre les heures d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens qu'ils soient en section sportive, en association sportive ou en pratique courante de l'EPS obligatoire.
- Atout collège 07 (ex APECA) qui permet le financement des sections sportives en particulier leurs déplacements ou l'achat de matériel sportif pouvant être aussi utilisé par les autres élèves de l'établissement.
- Atout association 07 qui couvre principalement les dépenses d'animation des sections sportives. Ce règlement peut, à la marge, soutenir l'achat de petit matériel sportif pouvant être réutilisé par le club ou le comité sportif.



- **Valoriser les lieux vitrines de la politique sportive départementale** auprès de l'ensemble des Ardéchois et d'un large public : **l'Espace découvertes Ardèche** (EDA) basé à Salavas, **les stations de la Montagne ardéchoise** (Croix de Bauzon et La Chavade) et **la base nautique du Lac de Devesset** (support de nombreuses opérations départementales : Semaine verte, GTA VTT, Ardèche Gravel, etc.). Ces lieux vitrines du Département relaient les différentes politiques publiques sportives, culturelles, touristiques, environnementales ou sociales. Ils permettent l'innovation, par la mise en place d'actions expérimentales à destination des divers publics du Département (familles, scolaires et jeunes, associations, porteurs d'événementiels et publics sociaux).

Axe 7 :

UN SOUTIEN VOLONTARISTE POUR DES PUBLICS CIBLES

Le Département porte une attention particulière au soutien accordé :

- **Aux personnes en situation de handicap, les séniors, les personnes vulnérables**, en cohérence avec ses obligations en matière d'action sociale, ceci afin de maintenir en santé des personnes âgées, de favoriser l'insertion par le sport et l'accès aux sports et aux loisirs pour les aidants, de valoriser le sport sur ordonnance, etc ;
- **Aux femmes sportives de haut-niveau**, considérant notamment que le sport féminin est moins développé et moins professionnalisé, qu'il est plus difficile d'évoluer à haut-niveau pour une femme que pour un homme (moins de sponsors, moins de moyens), que le haut-niveau féminin commence à être fortement ancré dans le territoire (TCFIA, HB07, canoë, boxe, etc.) et que le Département est candidat à l'accueil du Tour de France féminin.
- **A la féminisation des clubs**, pour développer la pratique et faire émerger de nouveaux talents notamment dans certaines disciplines.

Renseignements :

**Direction culture, sport, jeunesse,
vie associative (DCSJVA)**

0475667935

sports@ardeche.fr

ardeche.fr

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07

